

La Suisse doit réinventer sa neutralité

Autor(en): **Peter, Theodora**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **49 (2022)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1052064>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La Suisse doit réinventer sa neutralité

Après ses hésitations initiales, le Conseil fédéral a résolument repris toutes les sanctions de l'UE contre la Russie. Cela a déclenché un débat politique sur la neutralité de la Suisse

THEODORA PETER

L'attaque par la Russie d'un pays européen indépendant est inacceptable «tant du point de vue du droit international que du point de vue politique et moral», a déclaré aux médias le président de la Confédération, Ignazio Cassis, quatre jours après le début de la guerre à la fin février. «Faire le jeu d'un agresseur n'est pas neutre.» Par ces mots, il justifiait pourquoi la Suisse s'était ralliée sans les modifier aux sanctions économiques sévères de l'Union européenne (UE) contre la Russie. Il s'agit d'un changement de ton: jusque-là, le Conseil fédéral s'était limité à éviter le contournement de ces mesures par la Russie. En 2014, après l'annexion de la Crimée, le gouvernement suisse refusait encore, en se référant à sa neutralité, d'appliquer directement les sanctions de l'UE.

Ce revirement de Berne a provoqué des réactions dans le monde entier. Le «New York Times» a même titré que la Suisse abandonnait sa tradition de neutralité. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) indique toutefois sur son site web que cela n'est aucunement le cas: la Suisse ne favorisant militairement aucun belligérant, elle conserve «sa neutralité au sens étroit». Il est question ici de ce qu'on appelle le droit de la neutralité: d'après la Convention de La Haye de 1907, les États neutres s'engagent à ne pas prendre part à des guerres. Et à veiller à une égalité de traitement de tous les belligérants dans la livraison d'armes.

Le «mythe» versus la réalité politique

En revanche, concernant l'aménagement de sa politique de neutralité, la Suisse n'est liée par aucun accord international. La Constitution fédérale prévoit simplement que le Conseil fédéral et le Parlement prennent «des mesures pour préserver la neutralité de la Suisse». La concrétisation de ces mesures dépend de l'évaluation politique de la situation au cas par cas. La neutralité de la Suisse a toujours été «aussi extensible et malléable qu'un chewing-gum», déclare l'historien Hans-Ulrich Jost dans un entretien avec la «SonntagsZeitung».

Il donne l'exemple de la Deuxième Guerre mondiale, quand la Suisse a «pratiquement été intégrée dans l'économie de guerre allemande». À l'époque, l'Allemagne octroyait même des crédits pour acheter des munitions et des armes en Suisse. Étant donné que la Confédération entretenait des liens économiques et financiers étroits avec l'étranger, le «mythe» de la neutralité est souvent



En Suisse, l'attaque de l'Ukraine par la Russie a fait descendre dans la rue des dizaines de milliers de personnes. En signe de solidarité, des milliers de drapeaux jaune et bleu flottent sur les balcons. Photo Keystone

incompatible avec la réalité politique. En ce sens, il n'existe pas de «neutralité idéale», fait remarquer l'historien.

L'UDC prévoit une initiative

La compatibilité de la neutralité helvétique avec la réalité politique fait débat, même sur fond de guerre en Ukraine. L'UDC critique le fait qu'en reprenant les sanctions économiques contre la Russie, la Suisse est devenue «belligérante». Le parti conservateur de droite prépare donc une initiative populaire pour inscrire une «neutralité intégrale» dans la Constitution fédérale. Les autres partis, en revanche, voient la fin de la neutralité traditionnelle approcher face à «l'attaque des valeurs occidentales». Des politiciens bourgeois du Centre et du PLR souhaitent même autoriser les livraisons d'armes aux pays amis. Et même un rapprochement avec l'alliance de défense qu'est l'OTAN semble ne plus être un tabou pour certains. En d'autres termes, la Suisse est sur le point de réinventer sa neutralité.